



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025

Affaire n° 18-20250626

Dénomination de voies

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 juin 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 juin 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 14
- absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à seize heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Patrice Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Marie-Claire Boyer, Liliane Abmon par Marie Héléna Genna-Payet, Dominique Gonthier par Maurice Hoarau, Daniel Maunier par Albert Gastrin, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Francemay Payet-Turpin par Charles Emile Gonthier, Régine Blard par Noëline Domitile, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 18-20250626 **Dénomination de voies**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° 18-20250626 présenté au Conseil municipal du 26 juin 2025,

Considérant que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2022 et son **article 169 de la loi « 3DS »** (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale), il appartient au Conseil municipal de procéder à la délibération des dénominations des voies, des lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation publique,

Considérant que le Conseil municipal du 23 septembre 2023, par délibération n° 17-20230923, a dénommé une des voies internes de l'opération « les Jardins Partagés », rue Sylvio Hoarau (Président Honoraire des Anciens Combattants),

Considérant que suite à divers aléas de chantier, cette desserte n'est pas encore opérationnelle,

Considérant la volonté d'honorer Monsieur Sylvio Hoarau dans les meilleurs délais, il est proposé de :

- débaptiser cette desserte de l'opération « les Jardins Partagés » et la renommer « Pierre Alphonse de Boisvilliers » (2ème classe- Bataillon Français de l'ONU- 1927-1951),

- dénommer la voie existante entre la rue Edgard Avril et la rue Hubert Delisle, rue Sylvio Hoarau.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 26 juin 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide à l'unanimité,

- Article 1** - de dénommer la voie située entre les rues Edgard Avril et Hubert Delisle,
rue Sylvio Hoarau.
- de dénommer la desserte de l'opération « les Jardins Partagés »,
rue Pierre Alphonse de Boisvilliers.

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

Annexe :

plans des rues Sylvio Hoarau et Pierre Alphonse de Boisvilliers

Document certifié conforme à l'original

<https://delib.mairie-tampon.fr>

LA REUNION

Publié le 18/07/2025 à 01:32

Commune :
LE TAMPON

Section : CM
Feuille : 000 CM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/06/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

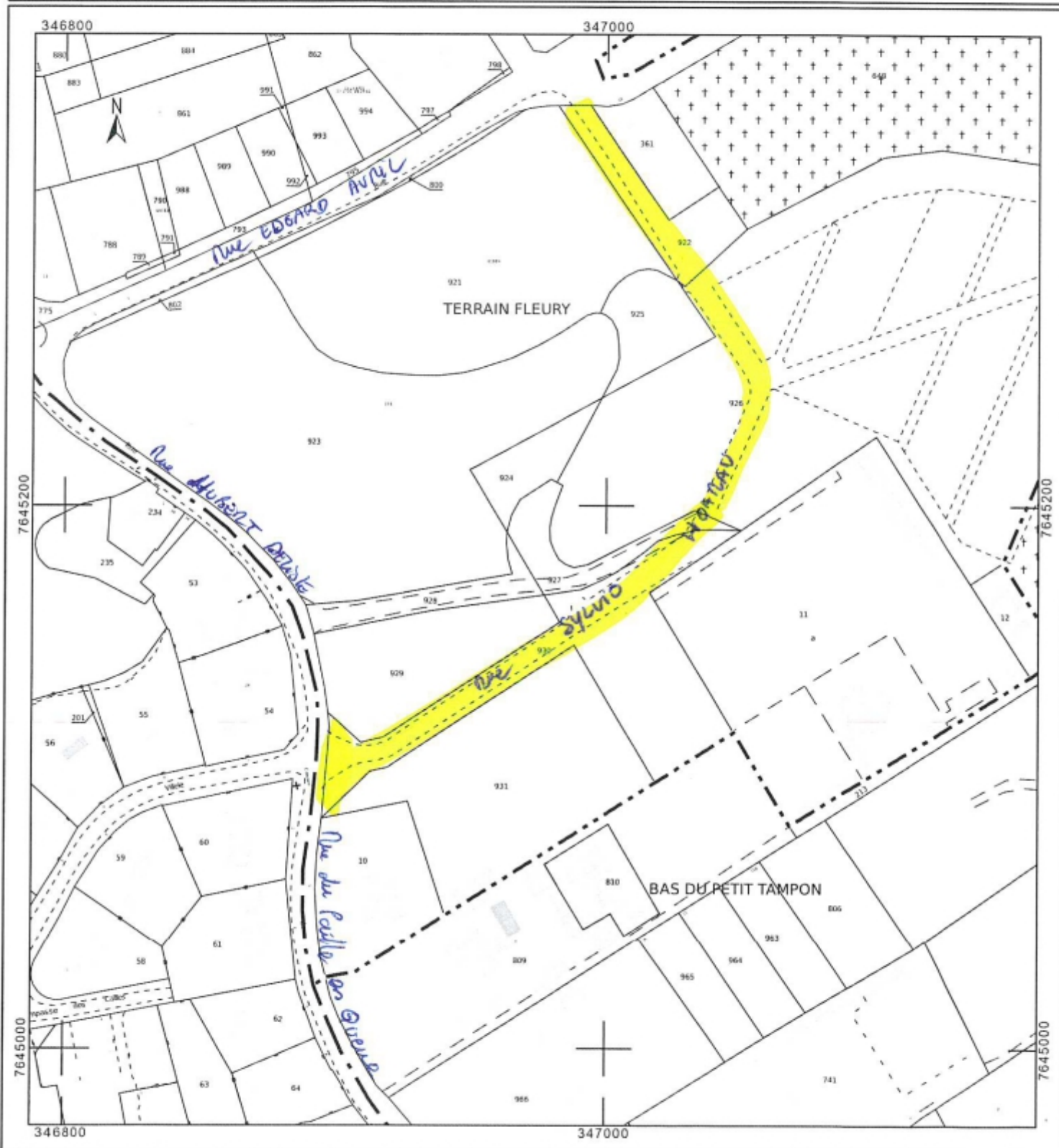
Publié le

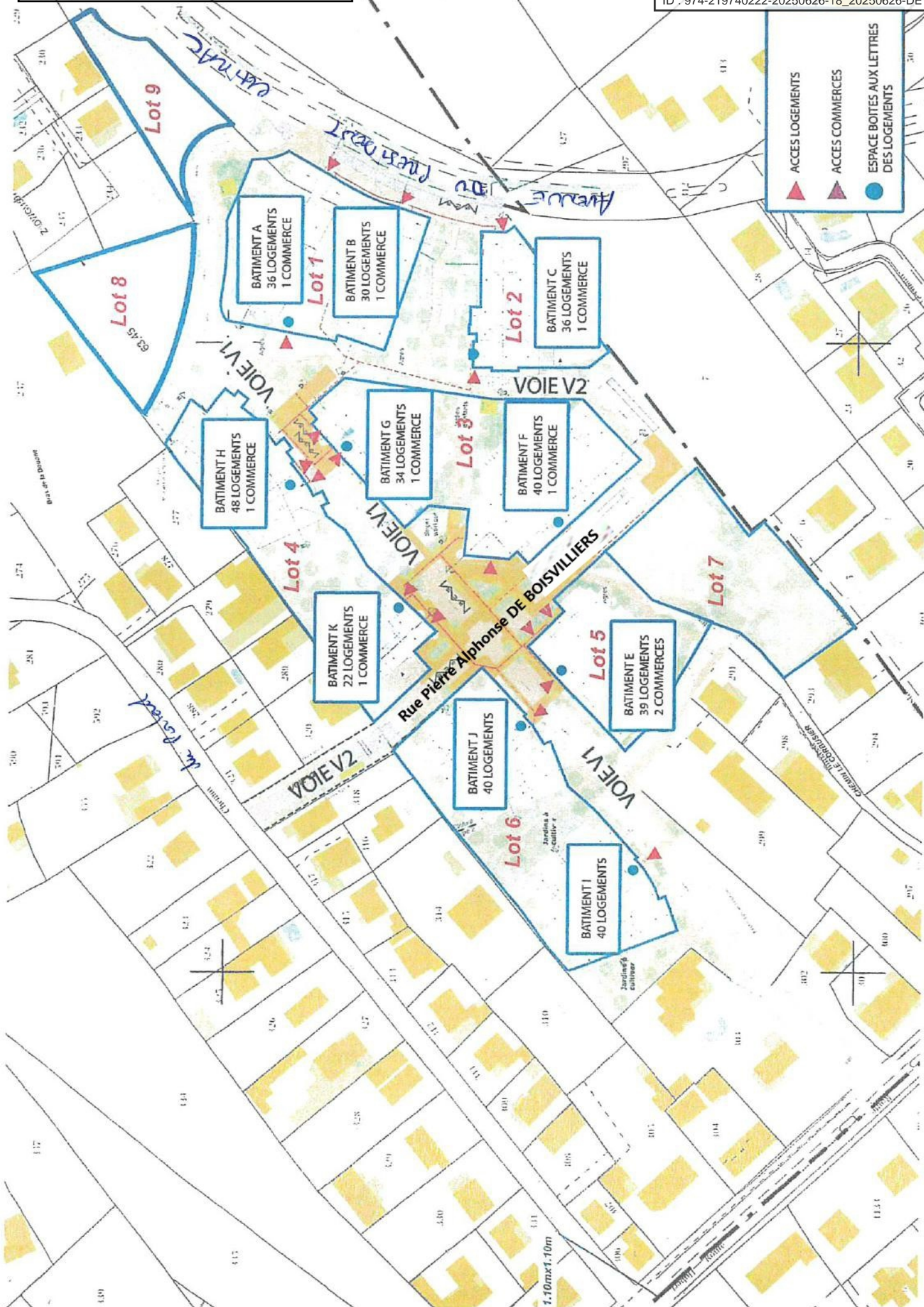
ID : 974-219740222-20250626-18_20250626-DE

97751 SAINT PIERRE CEDEX
tél. 02 62 35 98 00 -fax
ptgc.st-pierre-de-la-reunion@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





COMMUNE DU TAMPON - OPERATION LES JARDINS PARTAGES